

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 2 avril 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un et le deux du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 29 mars 2021 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, SCHNEITER Pascale, MILLE Daniel.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL – 23/03/2021 (Hubert Juste)

Orientation budgétaires : le Président a présenté le rapport d'orientations budgétaires aux délégués (le rapport complet de plus de 100 pages peut être consulté en mairie). Les principaux axes pour 2021 sont le maintien de la fiscalité au niveau des taux de 2021, le maintien du niveau d'épargne nette à 700 000 € et la poursuite du désendettement.

Ordures ménagères : Le conseil valide les avenants suivants au marché des ordures ménagères : Transfert du Lot 1 (Collecte OM) à la filiale régionale Bourgogne de Eco Déchets, autorisation de collecte des points d'apport volontaires par un sous-traitant permettant une diminution du coût de collecte de 8414 €.

Compétence Mobilité : Le conseil valide la prise de compétence mobilité par la communauté de commune qui lui permet de devenir une autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, les conseils municipaux devront se prononcer dans les 3 mois sur le transfert de cette compétence.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Epicerie ambulante : Daphné Lemoine nous a informé qu'ayant achevé ses formalités administratives, elle débutera son activité d'épicerie ambulante à partir du 12 avril, et elle passera à Amondans tous les mardis en début de matinée.

Commission de contrôle des listes électorales : Boris CHILLARON-PEREZ a été désigné comme délégué du Tribunal Judiciaire de Besançon à la Commission de contrôle des listes électorales d'Amondans par décision du 30 mars 2021.

Travaux de voirie : Lors de la première réunion de chantier pour la rénovation de la rue du Repos, il est apparu que la réalisation de travaux connexes par la commune en même temps que le chantier principal de la voirie CCLL lui permettait de bénéficier des tarifs de gros qui ont été négociés avec l'entreprise Bonnefoy avec la CCLL dans le cadre des travaux de voirie intercommunale et également d'éviter les frais d'installation de chantier. Il a donc été demandé à l'entreprise Bonnefoy un devis pour la réfection du parking du cimetière et de la cour 2 rue des Vergers qui est communale et dont les riverains demandaient sa reprise depuis de nombreuses années. Pour bénéficier des tarifs proposés, les devis devaient être validés très rapidement, sans avoir le temps de réunir spécifiquement un conseil municipal pour cela. Après avoir demandé leur avis à l'ensemble des conseillers municipaux, il a été décidé de valider le devis de réfection du cimetière avec un enduit bicouche (3757 € HT, soit 12,20 € / m²) ainsi que la rénovation de la cour au 2 rue des vergers (450 € HT). En ce qui concerne l'entrée particulière au 6 rue du Repos, où le particulier souhaitait que l'enrobé de la chaussée soit emmené jusqu'à sa limite de propriété, il a été appliqué la même règle que pour les parties communales desservant des terrains privés : la commune a pris à sa charge les travaux sur la base de la réalisation d'un enduit bicouche (152 € HT) et le surcoût lié à la mise en œuvre d'un enrobé (201 € HT) est à la charge du particulier.

COMPTE DE GESTION 2020

Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2020

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2020, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion du budget général 2020

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2020, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Hubert JUSTE est élu à l'unanimité président de séance.

Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2020

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget eau et assainissement
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	15 353,71 €	50 209,89 €
Recettes	78 408,90 €	27 956,78 €
Solde	63 055,19 €	-22 253,11 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte administratif du budget général 2020

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	44 598,47 €	60 603,25 €
Recettes	21 302,86 €	245 315,25 €
Solde	-23 295,61 €	184 712,00 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget eau et assainissement et du budget général, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget eau et assainissement	Affectation au BP 2021	Montant
Résultat d'investissement 2020	001 – Excédent d'investissement reporté	63 055,19 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2020	002 - Déficit de fonctionnement reporté	-22 253,11 €

Budget général	Affectation au BP 2021	Montant
Résultat d'investissement 2020	001 – Déficit d'investissement reporté	-23 295,61 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2020		184 712,00 €
	1068 – Solde déficit d'investissement couvert par excédant de fonctionnement	23 295,61 €
	002 – Solde d'excédant de fonctionnement reporté	161 416,39 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION

NB : en raison de la réforme de la fiscalité locale (article 16 de la loi de finance 2020) les parts communales et départementales de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont fusionnées et affectées aux communes à partir de 2021. Les taux votés englobent donc

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe Foncière Bâti : (part communale **14,87 %** + part départementale **18,08 %**) : **32,95 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **15,78 %**

Pour information, le taux de Taxe d'habitation utilisé dans la réforme fiscale pour calculer la compensation de la commune est celui voté pour l'année 2017: **18,56 %**

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2021

Après avoir entendu la présentation du budget primitif faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte le budget primitif suivant :

Budget Eau et Assainissement

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	26 950,00 €	59 653,11 €
Recettes	83 955,19 €	59 653,11 €
Solde	57 005,19 €	0,00 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Budget principal

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	56 795,61 €	143 486,11 €
Recettes	56 795,61 €	252 817,39 €
Solde	0,00 €	109 331,28 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

SIGNALÉTIQUE

Après avoir examiné les devis transmis par la société Bourgogne Franche-Comté Signaux concernant :

- la pose d'un panneau de rue à l'entrée de l'Impasse Napoléon Coste et la fourniture de 3 plaques de numéros de rue
- la pose de 3 ensembles bi-mats pour la signalisation des entreprises de la commune (Espace Beltane, Gite Loue Lison, GAEC RONCET, GAEC de l'ADHUY) qui seront placés respectivement au bas de la rue des Vergers pour les visiteurs venant de Cléron, et au carrefour de la RD103 et RD135 pour les visiteurs venant de Fertans et Malans. (NB : le GAEC de l'ENCLOS a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de signaler leur bâtiments à Amondans).
- l'ajout de 2 panneaux signalant la mairie et le défibrillateur sur le panneau de rue existant au bas de la rue Louise Pommery

Le conseil municipal valide ces devis pour un montant total de 2843,12 € HT

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Lors de la visite sur site avec l'entreprise Franche-Comté Signaux, il avait été demandé des conseils pour des aménagements en vue de limiter la vitesse dans la Grande Rue. Il a été constaté qu'il n'était pas possible d'installer des coussins berlinois dans le bas de la Grande Rue en raison des nombreuses sorties d'habitations ou à proximité des carrefours car il y aurait un risque d'arrachement des coussins par les engins agricoles dans les virages. Il a été proposé par l'entreprise d'effectuer un marquage au sol (ligne centrale discontinue + pose de balises J11), afin de réduire visuellement la largeur de la voie. Un devis de 1596 € HT ainsi que des maquettes de l'aménagement proposé ont été transmis au conseil municipal. Au vu des maquettes, plusieurs conseillers municipaux indiquent que les balises proposées ne sont pas appropriées esthétiquement car elles gâcher les efforts de mise en valeur du centre du village qui avaient été effectuées lors des travaux de rénovation de la Grande Rue en 2014. Il est proposé de demander un devis modifié reprenant uniquement la pose d'une ligne centrale discontinue afin de garder l'idée de limiter visuellement la largeur de voirie sans y ajouter les ballises latérales inesthétiques.

BAIL DE CHASSE

Le bail de chasse avec l'ACCA d'Amondans arrivera à terme le 30 juin 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer un nouveau bail de Chasse faisant apport à l'ACCA d'Amondans de la totalité des bois et terrains communaux d'Amondans pour une durée de 6 ans, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2027, pour un loyer annuel de 150 euros.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

SATE – AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'ÉPURATION

Dans le cadre de la convention signée avec le Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau du département, il a été prévu que le SATE enrichisse son offre avec la réalisation d'une autosurveillance des stations d'épuration, qui serait réalisée sans surcoût pour la commune, dans cadre de la convention existante. La commune est invitée à se prononcer sur son intérêt pour cette nouvelle prestation afin que le SATE puisse organiser l'appel d'offre de ce marché en conséquence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal indique qu'il est favorable à la mise en place d'un dispositif d'autosurveillance par le SATE dans la station d'épuration d'Amondans.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Rénovation énergétique – éclairage public.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) prévoyant une réduction d'énergie de 38 % à l'horizon 2050, la CCLL organise avec le SYDED un diagnostic de l'éclairage public et un groupement de commande pour sa rénovation, et sollicite la commune d'Amondans pour savoir si elle souhaite participer à ce dispositif. Le maire indique que la commune a déjà mis en place une extinction nocturne de l'éclairage, et depuis 3 ans les ampoules défectueuses sont systématiquement remplacées par des ampoules de type LED. La participation au dispositif proposé par la CCLL ne serait donc intéressant que si le coût de rénovation envisagé est inférieur à celui du remplacement actuel des

ampoules par des LED. Des informations complémentaires seront demandées à la CCLL en ce sens.

La réunion se termine par une discussion animée entre Robert Lamy et Daniel Mille au sujet de la traversée des troupeaux de vaches dans le village et des bouses laissées sur la chaussée sans que des solutions puissent être apportées pour y remédier.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 7 mai 2021.